

On entend beaucoup parler de l'éolien actuellement dans le cadre de la discussion de la loi Grenelle 2

Je joins à ce mail un diaporama qui reprend un document diffusé par la FED (Fédération Environnement Durable) en 2008 (ex vent de colère, lobby anti-éolien) et dans lequel des scientifiques ont répliqué à chaque contre vérité proférée par cette association par des faits ou des données que chacun peut vérifier aisément.

Mais on peut légitimement se demander pourquoi l'éolien est attaqué de la sorte. Je vais essayer de vous l'expliquer en quelques mots.

Combien se vend le kWh électrique?

Le prix du kWh électrique sur le marché européen oscille entre 7 et 7,5 cts d'euros.

Le prix auquel le kWh éolien est racheté en France par EDF, dans le cadre de l'obligation d'achat pour l'électricité produite par les énergies renouvelables, est de 8 cts d'euros en 2010.

Le prix du kWh éolien est donc pratiquement au prix du marché et donc n'est plus subventionné comme tente de le faire croire les opposants à l'éolien.

Combien coûte-t-il à produire?

Le coût de revient de la construction d'une ferme éolienne est de l'ordre de 7,5 cts d'euros le kWh tout compris (R et D, études, construction, assurance, exploitation pendant 20 ans et démantèlement)

Le coût de revient de la construction d'une centrale nucléaire EPR est de l'ordre de 6,5 cts d'€. Mais le coût du nucléaire n'intègre pas la R et D financée depuis 50 ans par le CNRS et le CEA, l'assurance en cas de catastrophe qui est pris en charge par l'état et le coût du démantèlement car impossible à chiffrer aujourd'hui. (EDF n'arrive même pas à chiffrer le coût de démantèlement des centrales actuelles)

Le coût de construction du kWh éolien est donc du même ordre que celui d'une centrale nucléaire.

L'éolien est donc aujourd'hui la seule énergie renouvelable mature, qui produit de l'électricité au prix du marché et pour un coût identique à celui du nucléaire.

L'éolien est donc la seule énergie propre directement concurrente du nucléaire !!

Or, si les objectifs fixés par le Grenelle 1 sont respectés, c.à.d. 25 000 MW construits d'ici à 2020, c'est 3 à 4 EPR qui ne seront pas construits voire plus si les citoyens préfèrent voir des éoliennes dans les campagnes plutôt que de courir le risque d'un accident nucléaire ou voir l'environnement pollué pendant plusieurs siècles parce nous ne savons toujours pas traiter les déchets que produisent nos centrales, sans parler du risque terroriste.

C'est donc le lobby nucléaire qui depuis 2003 agit dans les couloirs de l'Assemblée Nationale et du Sénat pour freiner à tout prix le développement de cette énergie propre, totalement inoffensive et sans danger.

Mais le mardi 4 mai les masques sont tombés.

L'ensemble des professionnels de l'éolien se sont mobilisés ce jour là pour envoyer à Paris une délégation de chaque entreprise manifester dans la rue pour s'indigner des amendements éolicides de la loi Grenelle 2. Nous étions plus de 2000 à défiler ce qui représente 20% des 10 000 salariés de la filière.

Seules deux entreprises ont refusé de participer au défilé : **EDF EN et GDF SUEZ. Ce sont les deux seules qui souhaitent construire des EPR** dans les prochaines années !! Ce n'est certainement pas un hasard.

Savez vous qu'il faut actuellement 6 à 8 ans entre le moment où un opérateur repère un site potentiellement équipable d'éoliennes l'obtention d'un permis de construire purgé de tout recours?

Savez vous que l'EPR de Flamanville en cours de construction a eu toutes ses autorisations en à peine deux ans !!!!!

La nouvelle attaque du lobby nucléaire porte sur la volonté de classer les installations éoliennes dans la catégorie ICPE (Installation classée pour l'environnement). C'est la procédure qui est appliquée aux usines chimiques de type SEVESO. Quelle personne censée oserait prétendre qu'une éolienne représente pour l'environnement et pour les personnes, les mêmes dangers qu'une usine SEVESO du genre AZF ?

Cette procédure va rallonger d'environ deux ans environ le temps d'étude nécessaire pour obtenir le droit de construire un parc éolien ... ce le portera à une dizaine d'années.

De plus, la loi vise à imposer l'adoption dans chaque région d'un schéma éolien opposable aux tiers, c'est-à-dire qu'il pourra être remis en cause et attaqué au tribunal administratif par une association d'uniquement trois personnes! Si le tribunal jugeait en trois mois ce ne serait pas très grave mais comme les tribunaux administratifs sont complètement engorgés faute de moyens suffisants, il mettent souvent plus de 2 ans pour rendre leur jugement. **Ceci a donc de forte chance de porter à une douzaine d'années le délai nécessaire pour obtenir un droit à construire.**

De quoi casser l'élan industriel en cours qui doit se traduire par la création de plusieurs milliers d'emplois dans la fabrication d'éoliennes (en effet aujourd'hui toutes les éoliennes installées en France sont construites en Espagne, en Allemagne ou au Danemark). L'écoparc de Blanquefort doit accueillir plusieurs centaines d'emplois dans le cadre de la reconversion du site de Ford mais rien ne se fera s'il n'y a pas des perspectives de marché suffisantes. La filière éolienne qui, aujourd'hui, emploie 10 000 salariés environ, devrait en employer 60 000 à l'horizon 2020 si les objectifs du Grenelle 1 sont atteints. La France peut-elle se payer le luxe de refuser la création de 50 000 emplois qualifiés et non délocalisables?

Patrick Ollier, qui est le chef de file des députés opposants à l'éolien (et également le compagnon de Michèle Alliot Marie), est un homme très malin. Parmi tous les amendements éolicides qu'il a fait déposer par ses sbires, il en a fait un portant sur l'impossibilité de construire désormais des parcs de moins de 15 MW (7 à 9 machines minimum). Il savait très bien que cette disposition ne pourrait pas passer car jusqu'à 2007 la loi interdisait de construire des parcs supérieurs à 12 MW appartenant à la même société si l'on voulait bénéficier du tarif d'achat défini par la loi.

De plus dans certaines régions il est impossible, compte tenu de la dispersion de l'habitat (Bretagne, Pays de Loire, Poitou Charentes, etc...), de faire des parcs de plus de 5 à 6 machines. Cette disposition se traduisait donc par la mise au panier de la moitié des projets actuellement en cours de développement. Elle n'était donc pas tenable et il a accepté de l'enlever laissant croire ainsi que les tenants de l'éolien avaient gagné la bataille. Par contre les dispositions sur les IPCE et l'opposabilité des schémas régionaux sont beaucoup plus pernicieuses car moins faciles à appréhender pour le non initié mais auront à terme les mêmes conséquences que celle sur les 15 MW.

Voilà j'espère avoir éclairé votre lanterne (tout en restant objectif) en vous montrant les difficultés que rencontre la filière éolienne pour se développer en France. Pour information l'Allemagne a construit aujourd'hui 25 000 MW, l'Espagne 19 000 MW et la France seulement 4 500 MW !!!!